

La fac sans le bac, c'est possible

Certains diplômés peuvent permettre à ceux qui ont abandonné leurs études de rejoindre un cursus «normal»

Evidemment, il est toujours préférable d'être bachelier pour poursuivre ses études. Néanmoins, sans le bac, les portes de l'enseignement supérieur ne sont pas totalement fermées.

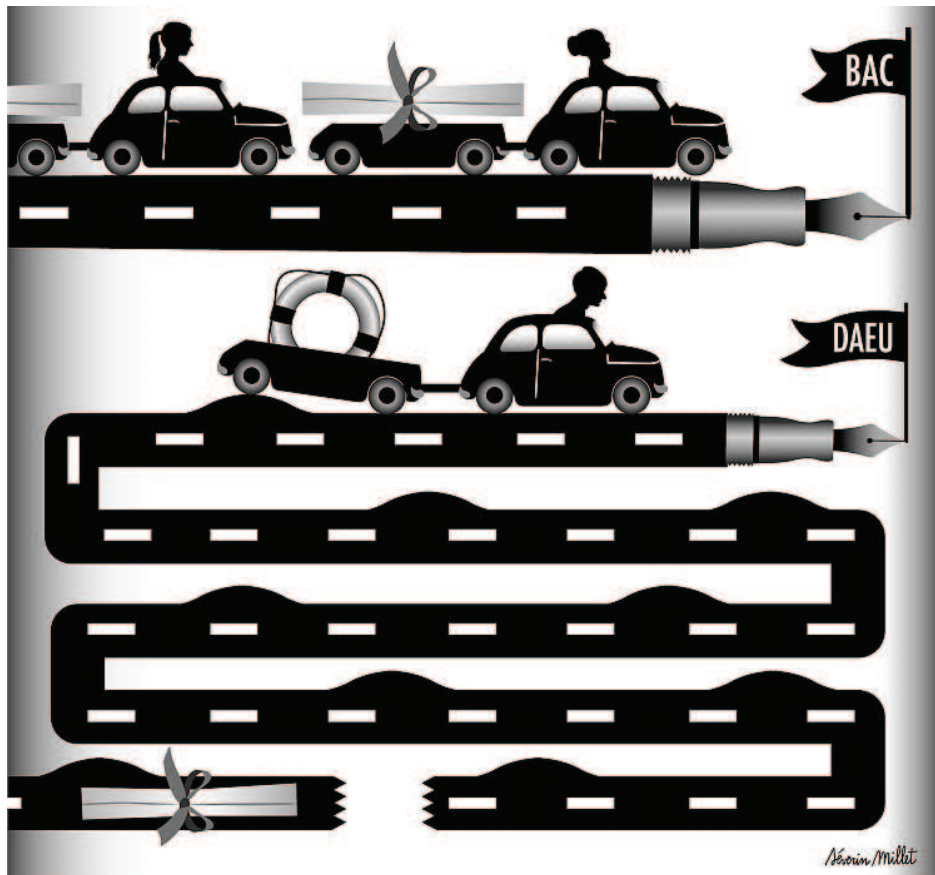
Julia Abdou, 26 ans, passe en deuxième année de licence (L2) de droit à Paris-X-Nanterre. Elle n'a jamais eu le bac. Et pour cause : elle a arrêté ses études à la fin du collège. « J'étais plutôt une bonne élève mais l'adolescence a tout gâché », dit-elle pudiquement. Des parents musiciens et la voilà engagée dans la petite entreprise familiale. Elle suit un peu plus tard une formation de technicien de plateau dans une école privée d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Au bout de quatre années, elle plaque tout. « Je voulais faire du droit. En tout cas essayer. Je ne voulais pas avoir de regrets », se souvient-elle.

La jeune fille, qui n'avait jamais mis les pieds au lycée, se retrouve sur les bancs de l'université, inscrite en première année de capacité en droit. Ce diplôme en deux ans permet ensuite de rattraper un cursus «normal».

La capacité en droit demeure néanmoins peu connue. Sophie Rozez, maître de conférences en droit privé et directrice de ce cursus à Paris-X-Nanterre, a réalisé une étude sur cette formation. Un constat : sur le plan national, un net infléchissement du nombre des étudiants a eu lieu au cours des années 2000. « En 2002, nous comptons 5 039 étudiants inscrits dans les 48 universités qui proposent cette formation, contre 8 215 en 1997 », indique-t-elle. Pour mieux la faire connaître, un blog a été créé, ainsi que des journées portes ouvertes.

L'université enregistre à nouveau une augmentation de ses effectifs : de moins d'une centaine d'inscriptions en 2010, à 226 en 2011. Le public est beaucoup plus jeune qu'avant, 90 % ont moins de 30 ans. « Ils sont sans le bac, ou l'ont eu à moitié. En général, ils ont eu des parcours chaotiques. Et tous ont été refroidis par leur passage sur les bancs de l'école. »

Si la capacité en droit permet de renouer avec les études, elle a aussi le mérite de proposer un enseignement pratique. « Nous ne faisons pas de grands discours. On leur propose du droit public, privé, de la famille, concurrentiel, constitutionnel... et très vite, ils étudient des cas pratiques. On part de l'expé-



rience pour remonter vers la théorie », explique Sophie Rozez. C'est ce qui a plu à Julia qui se voit avocate ou juriste plus tard.

Evidemment, il faut travailler. Manifestement, les résultats sont bons, même si le public s'avère très « volatil » en première année. « Nous avons un meilleur taux de réussite sur le diplôme qu'en première année de licence : 54,84 % contre 47 %. Toutefois, en première année, au bout d'un mois, seule une centaine vient encore en cours, 60-70 passent l'examen, et la moitié réussit », assure Sophie Rozez.

Cette année, sur 45 étudiants en deuxième année, 10 sont passés en L1 et 10 y passeront en septembre. Les débouchés sont multiples : la capacité en droit permet de se présenter aux concours administratifs (greffier, gardien de la paix...), de travailler dans le privé (professions juridiques et judiciaires...). Elle permet aussi l'accès à certains IUT, BTS et aux écoles notariales.

Officiellement, aucun texte ne dit qu'il faut impérativement avoir un baccalauréat pour faire un BTS tourisme, comptabilité, secrétariat, vente... ou un DUT. Le niveau

de terminal devrait être suffisant. La réalité est tout autre. Hormis les écoles privées hors contrat, rares sont les établissements qui intègrent des non-bacheliers. « C'est tout à fait exceptionnel, confirme ainsi Emilie Teychene, directrice adjointe de Grand Sud Formation, école de tourisme. Il y a un entretien préalable et il faut que le dossier scolaire soit bon. Nous avons une soixantaine d'élèves en BTS Tourisme et il peut nous arriver d'accueillir un élève non-bachelier par an mais ce n'est pas systématique. » Coût de ce BTS : 4 200 euros par an. L'établissement propose aussi un

diplôme d'animateur tourisme loisirs (3 000 euros pour six mois de formation), sorte de GO au Club Med. Le recrutement ne se fait pas sur le niveau scolaire mais sur les aptitudes artistiques.

Un profil, c'est un peu ce que présentait Alexandra Pétiard. Elle non plus n'a jamais eu le bac. « Dès la 2^e, j'ai compris que j'étais hors système... » Elle claque la porte du lycée, suit ses cours à distance et passe son bac. Une fois. Deux fois. Sans succès. La jeune fille est prise en main par sa sœur. « Elle m'a inscrit à la fac pour passer le DAEU [diplôme d'accès aux études

Une géographie de la réussite

Le bac, plus on le passe, plus on a de chances de le réussir. A la session 2011, 88,3 % des lycéens des filières générales l'ont décroché. En série scientifique, on est même un point au-dessus avec quasiment neuf reçus sur dix. En redoublant, on accroît encore ses chances, et dans toutes les séries, on dépasse largement les 90 % de réussite. En revanche, il existe bel et bien une géographie de la réussite et de l'échec. Dans les trois séries du baccalauréat général, c'est à Strasbourg et à Nantes que l'on réussit le mieux. Dans ces deux académies, bonnes élèves, plus de 92 % des candidats présents à la session 2011 ont obtenu leur sésame d'entrée dans le supérieur. En revanche, c'est à Amiens et Créteil qu'on obtient le moins souvent son bac quand on le prépare. Ces deux territoires enregistrent moins de 85 % de réussite à l'examen.

universitaires), que j'ai obtenu, ce qui m'a permis d'accéder à l'université ». Après des études de linguistique, elle est devenue formatrice en français langue étrangère (FLE).

Diplôme national équivalent au bac, le DAEU est en réalité une sorte de remise à niveau. Il s'adresse à tous ceux qui n'ont pas le bac et qui souhaitent s'engager dans des études universitaires. Il en existe deux : l'un à dominante littéraire et juridique, l'autre plutôt scientifique. Seules conditions : avoir 20 ans et pouvoir certifier de deux années d'activité professionnelle, ou 24 ans et avoir interrompu ses études depuis deux ans.

Thomas Le Berre a lui aussi connu une scolarité chaotique. Comme Alexandra, il a raté son bac deux fois. De petit boulot en petit boulot, il a fini par « prendre confiance en [lui-même] et par mûrir ». A 27 ans, il a décidé de reprendre ses études. Aujourd'hui, il est en quatrième année de médecine à l'université de Marseille. « Après avoir obtenu le DAEU en 2008 à Aix, j'ai pu m'inscrire à la faculté de médecine où j'ai réussi le concours de première année. »

NATHALIE BRAFMAN

Les facultés de médecine belges fermées aux Français

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'efforce de limiter l'afflux des étudiants venus de l'Hexagone

Bruxelles
Correspondant

Les étudiants français désireux de devenir médecin ou dentiste en échappant aux rigueurs des concours et du numérique des inscriptions en droit de difficultés pour décrocher un diplôme en Belgique. Le Parlement de la Communauté Wallonie-Bruxelles devrait, en effet, voter très prochainement un projet réduisant à 30 % le nombre de « non-résidents » inscrits en première année, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent justifier de trois années de domiciliation dans le royaume.

Les jeunes Français, qui forment la grande majorité de ces « non-résidents », devront donc désormais miser sur la chance pour obtenir une inscription dans l'une des trois facultés francophones où s'enseigne la science dentaire ou l'une des cinq formations médicales. Les postulants seront, en effet, tirés au sort.

Ce lundi-là, Thierry, un jeune habitant de Lille, a fait la route de Bruxelles pour tenter de s'inscrire

à l'Université libre de la capitale. Plus par curiosité que par conviction. « Je tente ma chance », sourit-il. Mais il sait que, comme tous les autres, il devra attendre jusqu'au 20 août au moins pour connaître son sort : le ministre de l'enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), a décrété le gel de toutes les inscriptions en 1^{er} cycle pour permettre la mise en place du nouveau dispositif - déjà adopté en commission le 26 juin. Thierry imagine dès lors suivre, si nécessaire, un autre parcours dans un IUT du Nord.

Les quotas contestés

Les mesures belges concernant les candidats médecins et dentistes s'inspirent en fait de celles appliquées en 2006 dans huit filières engorgées par la présence des Français. On en recensait, à ce moment, 86 % en médecine vétérinaire et 80 % en kinésithérapie. Invoquant la surcharge financière, les risques pesant sur son système d'enseignement et la nécessité d'éviter la pénurie dans certains métiers, avec à la clé une menace

pour la santé publique, le gouvernement francophone avait défendu le principe des quotas. Contestés par des étudiants invoquant les principes européens de la libre circulation, mais aussi par certains personnels de l'éducation craignant de perdre leur emploi, les mesures ont été annulées suite à une décision de la Cour constitutionnelle.

Les quotas, toutefois finalement maintenus pour les kinés et les vétérinaires, devraient à l'avenir concerner tous les métiers paramédicaux, dont en premier lieu les orthophonistes (logopèdes en Belgique), une discipline où 60 % des inscrits viennent de France, ou encore les sages-femmes, un secteur qui fait face à « une sorte d'invasion », selon M. Marcourt. Le ministre estime, en tout cas, avoir cette fois mis au point des textes contre les lesquels les recours seront inopérants.

Les responsables des facultés de médecine ont vécu le « phénomène français » avec un effet retard. Un système de sélection imposé aux étudiants belges (un classe-

ment à la fin de la première année, conditionnant, au bout de leur parcours, la reconnaissance par la Sécurité sociale qui ouvre le droit à la pratique et au remboursement) a effrayé les jeunes Français jusqu'en 2008-2009. Depuis, la mesure a été abrogée mais la Communauté Wallonie-Bruxelles a refusé d'imiter la Flandre, qui a elle instauré un examen d'entrée. Une mesure pourtant défendue par certains doyens francophones qui, comme Gustave Moonen, de l'université de Liège, soulignent le taux d'échec en 1^{re} année de médecine : de 70 % à 80 %.

La Communauté Wallonie-Bruxelles, en refusant de limiter l'accès aux études de santé, continue donc à se singulariser en Europe. Elle ne pouvait, en revanche, continuer à accepter tous les demandeurs français, qui forment désormais un quart des auditeurs de 1^{re} année. Du côté des sciences dentaires, quelque 30 % des étudiants sont « des non-résidents étrangers », à savoir pour l'essentiel des Français. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

Presse Les anciens élèves de Sciences Po ont désormais leur magazine

Le nouveau magazine des anciens étudiants de Sciences Po vient de paraître. Il s'appelle *Sciences Po Magazine* et compte 90 pages de sujets en lien avec la grande école. Jean-Christophe Rufin y raconte ses années d'études rue Saint-Guillaume, et Hervé Crés y donne un entretien. Pour Jean-Pascal Picy, le vice-président de l'association des Sciences-Po, ce magazine, fruit d'une année de travail, symbolise « le rapprochement entre l'association des anciens et l'école ».

Orientations Huit Franciliens sur dix ont reçu une proposition d'inscription dans l'enseignement supérieur

En 2012, 116 888 candidats franciliens au baccalauréat ont fait au moins une demande d'inscription dans l'enseignement supérieur sur le site Admission-post-bac.fr. À l'issue de la deuxième phase d'inscription, 92 089 d'entre eux ont reçu une proposition, soit 78,8 %. Pour les élèves de terminale générale, ce taux monte même à 93,9 %. Lorsqu'on s'intéresse aux trois premiers vœux, ce sont 72,6 % des jeunes Franciliens qui ont reçu une réponse positive. Sur Paris, ce taux est légèrement meilleur (75,6 %) que sur la banlieue. Un sur deux a obtenu une réponse favorable à son premier vœu.

Université Dauphine incubateur ses start-up

Dauphine a désormais son incubateur. Le 28 juin a été inauguré cet espace réservé à l'accompagnement des start-up créées par des étudiants de cette université. Il s'agit de promouvoir des projets créatifs et innovants et d'encourager l'esprit entrepreneurial.

Grandes écoles Le diplôme reste la meilleure garantie pour l'emploi

L'enquête « Insertion des jeunes diplômés » 2012 de la Conférence des grandes écoles montre que les plus diplômés d'une même génération sont en train de sortir tranquillement de la crise, alors que le chômage des jeunes reste au alentours de 22,5 %. En janvier 2012, 13 % des jeunes sortis d'une grande école en 2011 étaient sans emploi, et 5 % de ceux qui ont été diplômés l'année d'avant. Ils retrouvent ainsi le niveau d'emploi de l'année 2009.